PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 4 novembre 2024 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure :

Nature et effets :

Demande numéro 2024-09-0002, produite le 2024-09-06, ayant pour effet :

D'autoriser le lotissement d'un lot non conforme aux normes du Règlement de lotissement 641 qui demande d'avoir un maximum de trois nouvelles lignes droites, perpendiculaires ou bien parallèles à la ligne avant du lot d'origine.

Identification du site concerné :

Lot numéro 1 386 694
519, chemin Spring
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ *à .....Ascot Corner.....ce.....18e....jour.....d'octobre.....*
de l'an deux mille vingt-quatre.

Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, *Jonathan Piché, directeur général* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 18e jour d'octobre *2024*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18e jour d'octobre 2024.

Directeur général